Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260709-D202643-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 30 juin 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Pascal LE GOAS, Frédéric LE BERRE, Laurence HAAS-BAUMER, Mickaël LE CADRE.,

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Laurence HASTIR Magali LE CLAINCHE	Alexis MATULL Laurence HAAS-BAUMER	02/07/2026 08/07/2026

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Hélène FOURNEL conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260709-D202643-DE

2026-43	**INTERCOMMUNALITE :** Convention de prestation de services : gestion et mise à disposition d'un cartable numérique pour Mme Le Bel

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 relatifs à la possibilité pour une commune de confier par convention la gestion d'un service relevant de ses attributions à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ;
VU la délibération du Conseil communautaire de REDON Agglomération n°CC_2026_108 du 27 avril 2026, autorisant le Président à signer des conventions de prestation de services pour la mise à disposition de cartables numériques ;
VU le projet ci-annexé de convention de prestation de services entre la Commune de Saint-Jean-la-Poterie et REDON Agglomération pour la gestion et la mise à disposition d'un cartable numérique au profit de Mme Le Bel ;
CONSIDÉRANT que la mise à disposition d'un cartable numérique s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et de transformation numérique de l'administration, visant à améliorer les conditions de travail des élus communautaires ;
CONSIDÉRANT que cette solution permet aux bénéficiaires de disposer d'un bureau mobile sécurisé, accessible en tous lieux et à tout moment, facilitant ainsi l'exercice de leurs missions ;
CONSIDÉRANT que la convention prévoit un cadre clair et sécurisé pour la gestion, la maintenance et l'utilisation du matériel, conformément aux normes en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information ;
CONSIDÉRANT que les prestations de support, d'assistance et de maintenance sont prises en charge par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de REDON Agglomération, garantissant ainsi un service de qualité et une réactivité adaptée aux besoins des utilisateurs ;
CONSIDÉRANT que la présente convention respecte les principes d'égalité, de transparence et de responsabilité, notamment en matière de gestion des données et de protection des informations sensibles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention de prestation de services entre la Commune de Saint-Jean-la-Poterie et REDON Agglomération pour la gestion et la mise à disposition d'un cartable numérique au profit de Mme Le Bel, telle qu'annexée à la présente délibération.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que ses annexes

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 9 juillet 2026.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Hélène FOURNEL